

**Association des
Médecins-Dentistes de Genève**
Secrétariat: Mme Ines Kreuzer
Rue de St-Jean 98, 1211 Genève 11
Tél. 058 715 32 25
Fax 058 715 32 13
E-Mail ines.kreuzer@fer-ge.ch

Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft
Société suisse des médecins-dentistes
Società svizzera odontoiatri
Swiss Dental Association

SSO

Section de Genève

Demande d'emploi du

Je recherche un emploi dès le **comme :**

Médecin-dentiste assistant (uniquement pour les membres SSO)

Hygiéniste dentaire (uniquement avec autorisation de pratique suisse)

Assistante dentaire (uniquement avec autorisation de pratique suisse)

AD en prophylaxie (uniquement avec autorisation de pratique suisse)

Technicien-dentiste (uniquement avec autorisation de pratique suisse)

Fixe Remplacement Temps plein Temps partiel

Nom..... Prénom.....

Nom de jeune fille.....

Année de naissance..... Nationalité.....

Permis (pour étrangères)..... Etat-civil.....

Adresse.....

N° postal et ville..... Téléphones.....

Adresse e-mail.....

Langue maternelle Année du diplôme/CFC

Avec droit de pratique (oui/non)

Remarques :

Les documents suivants vous seront demandés lors de votre premier entretien :

- ... Diplômes et/ou CFC
- ... Droit de pratique
- ... Les 3 derniers certificats de travail
- ... Carte d'identité
- ... Permis de travail
- ... Carte AVS

**Association des
Médecins-Dentistes de Genève**
Secrétariat: Mme Ines Kreuzer
Rue de St-Jean 98, 1211 Genève 11
Tél. 058 715 32 25
Fax 058 715 32 13
E-Mail ines.kreuzer@fer-ge.ch



Tous les champs de renseignement doivent obligatoirement être remplis.

Remarque :

Cette inscription est gratuite et valable 3 mois. A la fin de ce délai, il vous est demandé de la prolonger personnellement au secrétariat pour les 3 mois suivants, faute de quoi elle sera automatiquement résiliée.

Procédure d'inscription :

Les documents numérisés suivants doivent être obligatoirement joints à votre mail d'inscription adressé à la secrétaire de l'AMDG : myriam.garcia@fer-ge.ch :

- Curriculum vitae
- Copie du diplôme ou du CFC
- Copie du droit de pratique